

Ils ont choisi la date... Nous choisissons l'action !

Le 23 novembre 2016, le secrétaire de l'Union Locale CGT de Caen est convoqué devant le tribunal d'instance de Caen !

Il est poursuivi pour avoir signé un communiqué de presse, en qualité de secrétaire.

Ce communiqué, écrit collectivement à l'issue de la manifestation contre « la Loi Travail » du 12 mai 2016, témoignait de l'attitude particulièrement provocatrice que les agents de la force publique avaient eu ce jour là.

Le responsable départemental de la police s'est saisi de l'occasion pour déposer plainte pour diffamation et outrage.

Oui nous allons manifester, car Il est clair qu'à l'image de toutes les procédures qui visent des syndicalistes aujourd'hui en France, cette plainte n'a d'autre but que de détourner notre attention. En nous accusant de tous les maux et en mettant tous les moyens pour nous pousser à nous focaliser sur des procédures judiciaires, la finance, le MEDEF et le Gouvernement cherchent à éliminer toute opposition pour continuer d'imposer une législation toujours plus protectrice pour les employeurs et toujours plus précarisante pour les salariés.

Ne tombons pas dans ce piège grossier !

Tous ensemble, le 23 novembre, retrouvons nous devant le tribunal pour soutenir activement un salarié injustement accusé. Manifestons notre farouche opposition à toutes ces lois plus antisociales les unes que les autres à commencer par la dernière en date : « la Loi Travail »

Depuis l'origine, 70% de la population pense que cette loi est mauvaise. Le 23 novembre descendons dans la rue pour le rappeler.

TOUS ENSEMBLE !

**Le 23 novembre 2016
à 8H30 devant le tribunal de Caen**

**Pour
de nouveaux
droits**

**NON A LA REPRESSION SYNDICALE
A LA LOI TRAVAIL**